

Contrats d'entreprise - Prix de régie pour la main-d'œuvre Tarifs 2020

1. Main d'œuvre facturée en régie dans les contrats d'entreprise

1.1 Généralités

Ce document indique les tarifs horaires appliqués par la DGMR, pour la facturation de la main d'œuvre lors de travaux en régie. Les tarifs ci-dessous sont ceux à appliquer pour le calcul des quantités (heures x prix horaire) à introduire dans les situations selon le mode de facturation de la DGMR.

1.2 Taux horaires

N° d'article	Désignation de l'article	Unité	Prix
13	Génie civil		
132	Ouvriers qualifiés		
.111	Chef d'équipe	h	100.50
.211	Maçon génie civil (CFC)	h	91.50
.311	Coffreur	h	88.50
.315	Charpentier	h	90.00
.421	Mineur permis B	h	96.00
.511	Ferrailleur	h	86.50
.621	Magasinier	h	90.50
.711	Constructeur de routes (CFC)	h	89.50
.731	Paveur	h	96.00
134	Conducteurs d'engins		
.111	Grutier	h	91.50
.311	Machiniste	h	90.50
135	Ouvriers de la construction		
.111	Ouvrier de la construction	h	79.00
138	Apprentis		
.119	Apprenti	h	49.50

Remarque : Les catégories "**Direction/conduite des travaux**" et "**Cadres**" ne sont pas prises en compte à la DGMR. Les conducteurs de travaux et les contremaîtres sont rémunérés au maximum au prix horaire de chef d'équipe.